

Demande de CARTES DE RÉDUCTION FAMILLES NOMBREUSES - Trois enfants minimum

C81

Cadre I : Composition de famille à remplir par le(la) responsable du ménage et à faire légaliser par l'administration communale – Légende : voir page suivante.

(Les formulaires électroniques remis par la commune sont acceptés et doivent être joints au dossier).

Je soussigné, (nom et prénom)

rue n° boîte

code postal Commune

E-mail*

déclare que ma famille compte ou a compté au moins TROIS enfants.

Je déclare également avoir pris connaissance des dispositions légales pour la délivrance de CARTES DE RÉDUCTION FAMILLES NOMBREUSES et demande l'émission de (nombre) Cartes de réduction.

Actuellement, je suis en possession des cartes n° (¹)

Signature

La SNCB peut demander mon avis et m'envoyer des propositions commerciales sur ses produits et services oui non

* facultatif

NOM en majuscules	PRÉNOM en majuscules	Carte demandée pour (²)	Nationalité	Etat civil (M) Marié (C) Cohabitant (I) Isolé	Réservé à l'organisme émetteur N° de carte
Parents - Partenaires					
A					
B					

ENFANTS : Veuillez préciser tous les enfants faisant ou ayant fait partie de votre ménage (au moins 3) en ENTOURANT LE PRENOM DE CEUX POUR QUI VOUS PERCEVEZ DES ALLOCATIONS FAMILIALES.

NOM en majuscules	PRÉNOM en majuscules	Carte demandée pour (²)	Nationalité	Date de naissance	Date de décès	Fils ou fille de (³)				Réservé à l'organisme émetteur N° de carte
						Les deux (A&B)	Parent A	Parent B	Adoption ou enfant recueilli	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										

Pour les personnes d'une nationalité autre que celle d'un pays qui a signé ou ratifié la Charte sociale du Conseil de l'Europe (⁴), indiquez la date de la première inscription en Belgique : / /

Cadre II : réservé à l'administration communale.

Le Bourgmestre soussigné, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A , le

LE BOURGMESTRE,

CACHET
DE LA
COMMUNE

Remarques : - Le présent formulaire étant destiné à la délivrance à des fins sociales, de cartes de réduction sur les chemins de fer, les Administrations Communales sont invitées à le légaliser sans frais.
- Cette déclaration peut être remplacée par une attestation de composition de ménage.



Cadre III : réservé à l'organisme payeur d'allocations familiales (5). A compléter pour les enfants de plus de 18 ans à charge.

(Les formulaires électroniques remis par l'organisme sont acceptés et doivent être joints au dossier).

Le soussigné (nom et prénom) _____ agissant en qualité de

(fonction) _____ de la (nom et adresse de l'organisme) _____

_____ certifie que, d'après les derniers éléments en notre possession, les enfants mentionnés

dans le CADRE I et qui correspondent aux numéros suivants _____ bénéficient effectivement d'allocations familiales.

Leur numéro d'inscription à la caisse d'allocations familiales est le : _____

A _____, le _____

Signature _____

CACHET
DE
L'ORGANISME

Cadre IV : autres informations.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cadre V : à remplir par le chef de famille.

Reçu _____ carte(s)

Date _____

Le chef de famille,

Signature _____

Réservé à la SNCB

Payé _____ EUR

Nom _____

Gare _____

Date _____

Signature _____

Légende.

- (1) A biffer s'il s'agit d'une première demande.
- (2) Tracez une croix en regard du nom de chaque personne pour qui vous demandez une carte.
- (3) Indiquer (par une croix), la relation avec les enfants des personnes A et B (Section des parents - partenaires). Si l'enfant n'est pas né de l'union entre A et B, indiquer si c'est un enfant recueilli ou un enfant adopté ou, à défaut, préciser dans le cadre IV quel cas particulier il s'agit.
- (4) Les pays qui ont signé ou ratifié la Charte sociale du Conseil de l'Europe : les états membres de l'Union européenne, l'Albanie, Andorre, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, Monaco, Monténégro, Norvège, Macédoine, Moldavie, Ukraine, Fédération de Russie, Saint-Marin, Serbie, Turquie, Royaume-Uni.
- (5) Tous les ressortissants de l'Union européenne qui travaillent en Belgique tout en résidant dans un autre état membre de l'Union européenne doivent s'adresser à l'instance équivalente dans son pays d'origine.

Le responsable de famille peut introduire la demande pour une nouvelle carte, pour un renouvellement ou pour un duplicata de la carte chaque jour de l'année dans une gare où se pratique la même langue que la région où il vit. Pour cela, il doit remplir un formulaire valide qui contient toutes les données requises.

Le formulaire est valable trois mois et est traité selon une procédure interne spécifique à chaque organisme émetteur.

Le demandeur doit s'identifier au moyen d'une pièce d'identité facile à lire pour les personnes compétentes au sein de la SNCB.

A compléter et signer par le client

Nous comprenons que votre vie privée soit importante pour vous et nous mettons tout en œuvre pour la respecter. Vos données à caractère personnel seront uniquement utilisées par la SNCB, S.A. de droit public (rue de France 56, 1060 Bruxelles) et ne seront jamais communiquées à des tiers à des fins commerciales.

Vous lirez ci-dessous plus d'informations sur le traitement de vos données à caractère personnel.

À quelles fins utilisons-nous vos données ?

En nous communiquant vos données à caractère personnel, vous acceptez que nous les traitions pour gérer votre demande. Sans ces données, nous ne sommes pas en mesure de donner entièrement et correctement suite à votre demande. Nous traitons également vos données pour améliorer continuellement notre service, l'adapter à vos besoins et pour réaliser des études de marché. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'intérêt commercial légitime de la SNCB.

Vos données peuvent être transmises à d'autres personnes morales ou physiques qui font office de sous-traitant pour la SNCB. Dans ce cas, celles-ci ont uniquement accès aux données dont elles ont besoin pour effectuer leur tâche.

Combien de temps conservons-nous vos données ?

Nous conservons vos données jusqu'à ce vous nous demandiez de les supprimer et que plus aucune raison ne justifie leur conservation.

Quid des données de la carte MOBIB ?

Dans le cadre de l'achat/l'utilisation d'une carte MOBIB ou d'un titre de transport valable sur le réseau de plusieurs opérateurs belges de transports publics, les données à caractère personnel sont échangées entre les opérateurs concernés. Il s'agit d'informations personnelles du titulaire de la carte MOBIB et d'informations sur la carte MOBIB et sur le titre de transport chargé. Cet échange permet à l'opérateur concerné d'effectuer la gestion des titres de transport, le service après-vente, la gestion de la fraude, la gestion technique et la gestion de la clientèle. Les obligations légales relatives à la protection de la vie privée sont respectées lors de cet échange. À ce titre, les opérateurs concernés agissent en tant que responsables du traitement de ces données dans leur système, conformément à leur politique en matière de vie privée. Pour de plus amples informations à cet égard, nous vous renvoyons à la politique en matière de vie privée actuelle de ces opérateurs de transports publics, disponible sur leurs sites internet respectifs.

Vous préférez que vos données ne soient pas collectées, traitées ou partagées ?

Vous pouvez à tout moment vous opposer gratuitement au traitement de vos données à des fins de marketing direct. Si vous ne souhaitez plus que nous donnions suite à votre demande, vous pouvez également révoquer votre consentement d'utiliser vos données dans ce but. Vous disposez par ailleurs du droit d'accès à vos données, du droit de rectification et éventuellement, dès qu'il n'existe plus aucune raison fondée de traiter ces données à caractère personnel, du droit de suppression. Vous pouvez également demander à la SNCB de ne plus traiter vos données à des fins spécifiques. Envoyez votre demande écrite accompagnée d'une preuve d'identité au Service Clientèle SNCB, Avenue de la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles ou à l'adresse e-mail privacy@belgiantrain.be.

Que faire en cas de question ou de plainte sur la façon dont la SNCB traite mes données ?

L'intégralité de notre politique sur la vie privée reprenant tous les détails du traitement de vos données à caractère personnel est disponible sur www.sncb.be/privacy.

Vous pouvez contacter notre Data Protection Officer par courrier à DPO, Avenue de la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles ou par e-mail sur dataprotectionofficer@belgiantrain.be. Vous pouvez également vous adresser à l'Autorité pour la protection des données.

A

Le

Signature